



# 2,4-D 2-Éthylhexyl Ester

POUR FABRICATION SEULEMENT

GARANTIE : 2,4-D, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle 63,9 % e.a.

N° D'HOMOLOGATION 16982 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS



**AVERTISSEMENT** **POISON**

CONTENU NET : vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**  
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE  
Calgary, AB  
T2C 5G9  
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU**

**PEUT ÊTRE NOCIF SI INGÉRÉ**

**ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS**

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit peut causer une irritation légère aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter selon les symptômes. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

## **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Une contamination directe de n'importe quel plan d'eau par ce produit peut tuer des poissons. Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

## **ENTREPOSAGE**

N'entreposer que dans le contenant original. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais et des autres pesticides. Ne pas entreposer ni éliminer d'une manière qui risque de contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour les animaux. Tenir éloigné du feu, des flammes nues ou d'autres sources de chaleur.

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active non utilisée et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **MODE D'EMPLOI**

N'utiliser que pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Étant donné les propriétés et les usages prévus des produits formulés avec l'ester de 2-éthylhexyle 2,4-D, une étiquette différente de mise en garde peut s'imposer. Les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette en fonction des propriétés et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.